



Strasbourg, 24 mars 2003

**Greco (2002) 40F**

## **RAPPORT SOMMAIRE DE LA REUNION**

**12<sup>ème</sup> Réunion plénière du GRECO**  
(Strasbourg, 9-13 décembre 2002)

## **I. Ouverture de la réunion**

1. Le Président, M. Michel GAUTHIER (France), ouvre la 12<sup>ème</sup> réunion plénière du GRECO le 9 décembre 2002 à 9h30. Il souhaite la bienvenue aux participants dont la liste figure à l'annexe I au présent rapport. En l'absence du Président ces jours-là, M. Drago KOS (Slovénie) préside la réunion du GRECO du 11 au 13 décembre 2002.

## **II. Adoption de l'ordre du jour**

2. L'ordre du jour de la réunion est adopté tel qu'il figure à l'annexe II du présent rapport.

## **III. Communication du Président et du vice-Président**

3. Le Président informe les participants que ses nouvelles fonctions au Parquet de Bobigny (Ile de France), l'obligent à quitter le GRECO. Il salue le travail accompli par l'ensemble des composantes du GRECO qui ont permis que le premier cycle d'évaluation soit un succès.

4. Le vice-Président, M. Drago KOS (Slovénie), informe le GRECO de sa participation au Séminaire « Commission Européenne – TAIEX » sur la Lutte contre la Corruption (Bruxelles (Belgique), 6 octobre 2002) et à la Table Ronde sur « la Lutte contre la Corruption dans une Europe élargie », organisée par le « *Open Society EU Accession Monitoring Programme (EUMAP)* » sous l'égide du GRECO (Conseil de l'Europe (Strasbourg), 18 novembre 2002).

## **IV. Communication du Secrétaire Exécutif**

5. Le Secrétaire Exécutif informe les participants de l'adoption par le Comité Statutaire le 2 décembre 2002 du budget du GRECO pour 2003. Il rappelle l'état des discussions informelles entre le Secrétariat et des candidats potentiels concernant l'adhésion de nouveaux pays au GRECO.

6. Le Secrétaire Exécutif informe le GRECO sur les grandes lignes de la publication de l'« Open Society Institute » : Corruption et politique anti-corruption : Monitoring du processus d'adhésion de l'Union européenne ». Cet ouvrage souligne l'importance des travaux du GRECO pour promouvoir les réformes nécessaires pour la mise en œuvre des normes internationales contre la corruption dans les pays candidats à l'adhésion. Le GRECO apparaît ainsi comme le forum le plus approprié, aux yeux de l'OSI, pour évaluer les progrès réalisés dans ce domaine suite à l'élargissement de l'Union européenne. Celle-ci devrait d'ailleurs, selon les propositions de l'OSI, devenir membre du GRECO. Le Secrétaire Exécutif fait état des préparatifs du Forum Global 3 (Séoul, 29-31 mai 2003) et de la contribution possible du GRECO.

## **V. Examen du projet de rapport d'évaluation de l'Albanie**

7. Le GRECO procède à l'examen, en première lecture, du projet de rapport d'évaluation sur l'Albanie dans le cadre du Premier Cycle d'Evaluation, tel qu'il figure dans le document Greco Eval I Rep (2002) 9F (P3).

8. En premier lieu, les évaluateurs faisant partie de l'équipe d'évaluation du GRECO qui s'est rendue en Albanie, à savoir M. Joseph E. GANGLOFF (Etats-Unis), M. Håkan ÖBERG (Suède) et M. Sandor DUSIK (Hongrie), présentent oralement leur appréciation de la situation en Albanie dans le domaine de la lutte contre la corruption, à la lumière des thèmes d'évaluation faisant partie du Premier Cycle.

9. Les représentants de l'Albanie font état au GRECO de leurs commentaires sur le projet de rapport. A l'issue de leur présentation, les intervenants de la République Tchèque et des Pays-Bas, désignés par le Bureau du GRECO (20 novembre 2002) conformément à l'article

29 paragraphe 2 du Règlement intérieur, adressent aux représentants de l'Albanie, leurs questions sur le rapport d'évaluation [Greco Eval I (2002) 46 et 47].

10. Le GRECO procède à un débat général sur la base des documents disponibles et des explications fournies. Ensuite, le GRECO effectue une première discussion du projet de rapport, paragraphe par paragraphe et convient des amendements à y apporter. Le GRECO examine enfin le projet amendé en deuxième lecture.

11. Le GRECO adopte, après deux lectures, le Rapport d'Évaluation sur l'Albanie dans le cadre du premier Cycle d'Évaluation, tel qu'il figure dans le document Greco Eval I Rep (2002) 9F.

12. Le GRECO invite la délégation de l'Albanie à confirmer dans les meilleurs délais l'accord des autorités albanaises pour lever la confidentialité du rapport d'évaluation la concernant.

## **VI. Examen du projet de rapport d'évaluation de l'«ex-République yougoslave de Macédoine»**

13. Le GRECO procède à l'examen, en deuxième lecture, du projet de rapport d'évaluation sur « l'ex-République yougoslave de Macédoine », tel qu'il figure dans le document Greco Eval I Rep (2002) 7F (P3) – deuxième lecture. Il est rappelé que le GRECO avait examiné, en première lecture, le projet de rapport lors de sa réunion précédente (GRECO 11, octobre 2002). L'examen en deuxième lecture et l'adoption du rapport d'évaluation avaient été ajournés par le GRECO à la demande des autorités de « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Celles-ci s'étaient d'ailleurs engagées à fournir des compléments d'information demandés par le GRECO.

14. Les évaluateurs faisant partie de l'équipe d'évaluation du GRECO qui s'est rendu à « l'ex-République yougoslave de Macédoine », à savoir M. Jorn GRAVESEN (Danemark), M. Vladimir TURAN (Slovaquie) et M. Jean-Pierre BUEB (France), présentent oralement les amendements qu'ils ont apporté au projet de rapport suite aux informations complémentaires soumises par écrit par la Délégation de « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

15. Le GRECO procède à un débat général sur la base des documents disponibles et des explications fournies. Le GRECO adopte, après une deuxième lecture, le Rapport d'Évaluation sur « l'ex-République yougoslave de Macédoine » dans le cadre du premier Cycle d'Évaluation, tel qu'il figure dans le document Greco Eval I Rep (2002) 7F.

16. Le GRECO invite la délégation de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » à confirmer dans les meilleurs délais l'accord de leurs autorités pour lever la confidentialité du rapport d'évaluation la concernant.

## **VII. Examen du projet de rapport d'évaluation de Malte**

17. Le GRECO procède à l'examen, en première lecture, du projet de rapport d'évaluation sur Malte dans le cadre du Premier Cycle d'Évaluation, tel qu'il figure dans le document Greco Eval I Rep (2002) 8F (P3).

18. En premier lieu, les évaluateurs faisant partie de l'équipe d'évaluation du GRECO qui s'est rendue à Malte, à savoir M. William KEEFER (Etats-Unis), M. Kazimir ABERG (Suède) et Mme Isabelle VAN HEERS (Belgique), présentent oralement leur appréciation de la situation à Malte dans le domaine de la lutte contre la corruption, à la lumière des thèmes d'évaluation faisant partie du Premier Cycle.

19. Les représentants de Malte font état au GRECO de leurs commentaires sur le projet de rapport. A l'issue de leur présentation, les intervenants de Chypre et du Luxembourg,

désignés par le Bureau du GRECO (20 novembre 2002) conformément à l'article 29 paragraphe 2 du Règlement intérieur, adressent aux représentants de Malte, leurs questions sur le rapport d'évaluation [Greco Eval I (2002) 48 et 49].

20. Le GRECO procède à un débat général sur la base des documents disponibles et des explications fournies. Ensuite, le GRECO effectue une première discussion du projet de rapport, paragraphe par paragraphe et convient des amendements à y apporter. Le GRECO examine enfin le projet amendé en deuxième lecture.

21. Le GRECO adopte, après deux lectures, le Rapport d'Évaluation sur Malte dans le cadre du premier Cycle d'Évaluation, tel qu'il figure dans le document Greco Eval I Rep (2002) 8F.

22. Le GRECO invite la délégation de Malte à confirmer dans les meilleurs délais l'accord des autorités maltaises pour lever la confidentialité du rapport d'évaluation la concernant.

### **VIII. Lecture finale et adoption du Projet de Questionnaire pour le Deuxième Cycle d'Évaluation du GRECO**

23. Le GRECO procède à l'examen du projet de questionnaire tel qu'il figure au document GRECO (2002) 28F rev3, tel qu'amendé suite aux discussions qui ont eu lieu lors du Séminaire de formation des évaluateurs du 21 au 23 novembre, à Paphos (Chypre).

24. Le GRECO convient, lors de l'examen de ce projet de questionnaire, qu'il pourrait s'avérer particulièrement difficile pour les Etats de rassembler des statistiques exhaustives sur les divers aspects soulevés dans le questionnaire ; il a été décidé sur ce point, qu'un certain nombre de questions trouveraient une réponse satisfaisante sur la base d'échantillons de données statistiques lorsqu'il ne serait pas possible de rassembler des données d'ensemble.

25. Par ailleurs, le GRECO convient également que projet de questionnaire pouvait être encore resserré et simplifié, avec le transfert de certaines questions dans la liste de contrôle (la « *check-list* ») que le Secrétariat prépare pour assister les évaluateurs du 2<sup>ème</sup> cycle lors des visites d'évaluation. Le GRECO charge le Bureau de déterminer les questions qui pourraient utilement être reportées dans la check-list à l'attention des évaluateurs, réduisant ainsi la longueur et le détail du questionnaire de 2<sup>ème</sup> cycle.

26. Le GRECO adopte, après une lecture finale, le Questionnaire pour le Deuxième Cycle d'Évaluation du GRECO (Greco (2002) 28F rev4) et charge le Secrétariat de transmettre à l'ensemble des délégations du GRECO la version finale du questionnaire suite à la prochaine réunion du Bureau.

### **IX. Conclusions du Séminaire pour les évaluateurs participant au Deuxième Cycle d'Évaluation du GRECO**

27. Le Président, M. Drago KOS présente aux participants les conclusions du Séminaire pour les évaluateurs qui a eu lieu à Paphos à l'invitation des autorités chypriotes. Au nom de tous les membres du GRECO il remercie les autorités chypriotes et Mme Eva PAPAKYRIACOU tout particulièrement pour l'organisation parfaite du Séminaire et pour l'exceptionnelle hospitalité des hôtes chypriotes.

28. Le Secrétaire Exécutif informe les participants que les conclusions générales du GRECO et les conclusions des rapporteurs des panels figurent au document GRECO SEM/EVAL II (2002) 4 E/F Provisional / Provisoire. Ces contributions seront traduites dans les deux langues officielles de l'Organisation et seront disponibles à l'ensemble des évaluateurs du GRECO. L'ensemble des documents et des rapports présentés au

Séminaire sera progressivement inclus sur le site Internet du GRECO : <http://www.greco.coe.int>

29. Le GRECO prend note des Conclusions provisoires du Séminaire de Formation pour les Evalueurs du Deuxième Cycle.

#### **X. Programme d'activités pour 2003**

30. Le GRECO examine le Projet de Programme d'Activités pour 2003 tel qu'il figure au document Greco (2002) 34F et charge le Secrétariat d'apporter quelques amendements dans la version finale qui sera transmise à tous les Membres. Cette version finale date du 13 décembre 2002.

#### **XI. Procédure de Suivi des Recommandations**

31. Le GRECO examine les propositions du Bureau pour ce qui est de la marche à suivre en matière de procédure de suivi des Recommandations [Greco (2002) 35F, paragraphes 13 à 17].

32. Le GRECO décide que le rapport de situation préparé par le pays évalué sur la mise en œuvre des recommandations du 1<sup>er</sup> cycle devra être annexé au rapport de conformité du GRECO portant sur la mise en œuvre effective des recommandations du 1<sup>er</sup> cycle par chacun des membres.

33. Le GRECO rappelle également que les « observations » formulées dans les rapports d'évaluation de 1<sup>er</sup> cycle ne feront pas l'objet d'un examen de suivi dans le cadre des « rapports de conformité ».

34. Le GRECO adopte la procédure à suivre pour l'adoption des rapports de conformité avec les recommandations avec le Premier Cycle d'Evaluation (ci-après « rapport de conformité ») et introduit les amendements relatifs aux dispositions pertinentes du Règlement Intérieur tels qu'ils figurent au document Greco (1999) 4F Final Rév2.

35. Le GRECO nomme la Roumanie et le Royaume-Uni en tant que Rapporteurs pour la procédure de conformité concernant la Slovénie, et l'Allemagne et la Pologne en tant que Rapporteurs pour la procédure de conformité concernant la Slovaquie. Par suite, il convient d'inclure dans son programme d'activités pour 2003 l'examen d'un certain nombre de projets de rapports de conformité pour chacune de ses réunions plénières.

#### **XII. Echange de vues avec une délégation du Mexique (jeudi 12 décembre, 11h30 – 13h00)**

36. Les membres du GRECO souhaitent la bienvenue à Strasbourg à la délégation du Mexique et procèdent à un échange de vues. Ils félicitent le Mexique pour avoir signé la Convention pénale contre la corruption. La délégation mexicaine informe le GRECO de la politique et des réalisations des autorités mexicaines en matière de lutte contre la corruption ces dernières années. Elle fait état de l'intérêt de ce pays d'adhérer au GRECO et manifeste le souhait que le Mexique ratifie le plus tôt possible la Convention Pénale sur la Corruption (ETS 173) et devienne membre du GRECO.

37. Le GRECO invite le Président à transmettre par écrit à l'Ambassadeur Porfirio MUÑOZ LEDO, Observateur Permanent du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, l'espoir du GRECO de voir bientôt le Mexique parmi ses membres, participant en tant que membre à part entière, aux activités contre la corruption.

### **XIII. Position du GRECO sur le Projet de Convention de l'ONU**

38. Les membres du GRECO examinent un document préparé par le Secrétariat concernant la Convention des Nations Unies sur la Corruption (Greco (2002) 37F) et procèdent à un échange de vues préliminaire.

39. Le GRECO invite les représentants des Etats membres à examiner les sujets mentionnés dans ce document avec leurs délégations respectives participant aux négociations sur le projet de Convention sur les Nations Unies.

### **XIV. Amendements du Règlement Intérieur**

40. Comme suite aux décisions du GRECO adoptées lors de sa 11<sup>ème</sup> réunion et sur la base d'un projet établi par le Secrétariat, suite aux indications fournies par le Bureau, le GRECO examine un projet de Règlement intérieur amendé.

41. Les amendements complètent notamment la procédure d'élaboration, d'examen et d'adoption des « rapports de conformité » mentionnés plus haut dans le présent rapport.

42. Le GRECO apporte les amendements à son Règlement Intérieur tel qu'il figure au document Greco (1999) 4F Final Rév2.

### **XV. Elections pour le Deuxième Cycle d'Evaluation : Président, Vice-Président et Membres du Bureau**

43. En vertu du Règlement intérieur du GRECO, les élections à la présidence, à la vice-présidence et au Bureau se tiennent lors de la réunion précédant immédiatement le début de chaque cycle d'évaluation. Le premier cycle d'évaluation arrivant à échéance le 31 décembre 2002, les membres du GRECO sont appelés à désigner leurs nouveaux président et vice-président, ainsi que les nouveaux membres du Bureau qui siégeront au cours du deuxième cycle d'évaluation.

44. Le Secrétaire Exécutif rappelle, à cet égard, que, d'après l'article 8 paragraphe 8 du Statut « Le GRECO élit son Président et son Vice-Président parmi les représentants des membres ayant le droit de vote ». D'après l'article 9 du Statut, « il est constitué un Bureau composé du Président et du vice-président (...) ainsi que de cinq autres personnes au maximum, élues par le GRECO parmi les représentants des membres ayant le droit de vote et, dans la mesure du possible, étant Parties à au moins un des instruments juridiques internationaux adoptés en vertu du Programme d'action contre la corruption ».

45. Il rappelle également que, d'après le Règlement intérieur, le Président et le Vice-Président sont élus pour deux ans. Toutefois, puisque le mandat du Président et du Vice-Président expirerait au cours du deuxième cycle d'évaluation, il est prorogé jusqu'à la fin de ce cycle, fixé à juin 2005. Les candidats qui ne seront pas élus au Bureau continueront de figurer sur une liste pour la durée du deuxième cycle et remplaceront les membres du Bureau éventuellement défaillants, suivant l'ordre de leur élection.

46. Par ailleurs, compte tenu de l'accroissement du nombre des membres, le GRECO décide de porter à 7 – au lieu de 5 actuellement – le nombre des membres du Bureau.

47. Le Secrétaire Exécutif informe les participants que :

- M. Drago KOS (Slovénie) s'est porté candidat à la présidence du GRECO et qu'il a également été nommé pour ce poste par la Moldova et le Royaume-Uni.
- Mme Isabelle VAN HEERS (Belgique) a été nommée à la vice-présidence du GRECO par le Royaume-Uni et la Moldova.

- en ce qui concerne les nominations pour le Bureau, la Hongrie a proposé M. Jacek GARTSKA (Pologne), la Slovénie a proposé M. Paul STEPHENSON (Royaume-Uni), la Suède a proposé M. Georgi RUPCHEV (Bulgarie), la Moldova a proposé M. Kazimir ABERG (Suède) et le Royaume-Uni a proposé Mme Lucinda MacMAHON (Irlande).
- Par ailleurs MM. Mark RICHARD (Etats-Unis), Akos KARA (Hongrie), Nedzad HADZIMUSIC (Bosnie-Herzégovine) et Franck ZIENTARA (France) se sont portés candidats aux postes de membres du Bureau.

48. Les élections ont lieu au scrutin secret et à la majorité des voix exprimées. Le résultat des votes est le suivant :

- M. Drago KOS (Slovénie) est élu à la présidence du GRECO par 31 voix exprimées en sa faveur et 2 votes blancs ;
- Mme Isabelle VAN HEERS (Belgique) est élue à la vice-présidence du GRECO par 33 voix exprimées ;
- M. Jacek GARTSKA (Pologne) est élu au Bureau par 27 voix exprimées ;
- Mme Lucinda MacMAHON (Irlande) est élue au Bureau par 26 voix exprimées ;
- M. Paul STEPHENSON (Royaume-Uni) est élu au Bureau par 25 voix exprimées ;
- MM. Georgi RUPCHEV (Bulgarie) et Kazimir ABERG (Suède) sont élus au Bureau ex equo par 17 voix exprimées en faveur de chacun ;
- M. Mark RICHARD (Etats-Unis) figurera en première place sur la liste des membres pouvant être appelés à remplacer des membres défaillants au Bureau avec 16 voix exprimées en sa faveur ;
- M. Akos KARA (Hongrie), membre sortant du Bureau, a obtenu 14 voix exprimées en sa faveur ;
- M. Franck ZIENTARA (France) a obtenu 11 voix exprimées en sa faveur ; et
- M. Nedzad HADZIMUSIC (Bosnie-Herzégovine) a obtenu 8 voix exprimées en sa faveur.

## **XVI. Divers**

### 1. Calendrier prévu pour la soumission des rapports de situation de premier cycle (RS - I)

49. Pour ce qui est de la procédure de suivi des recommandations du premier cycle, le GRECO rappelle que chaque membre évalué est appelé à remettre un rapport de situation sur la mise en œuvre par son pays des recommandations de premier cycle. Le GRECO invite les membres du GRECO à transmettre leur rapport de situation suivant le calendrier adopté par le GRECO (voir l'annexe au Programme d'Activités du GRECO pour 2003 – Greco (2003) 34).

### 2. Composition des groupes de membres pour le deuxième cycle d'évaluation

50. Conformément aux propositions du Bureau (GRECO (2002) 35 F, paragraphes 11 et 12), le GRECO a sélectionné les membres suivants pour participer au Groupe A qui seront les premiers pays à être évalués dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation :

- Slovénie
- Slovaquie
- Finlande
- Estonie

51. Ces pays sont invités à fournir une réponse détaillée au questionnaire pour le deuxième cycle d'évaluation avant le 30 avril 2003.

52. En ce qui concerne le Groupe B, le GRECO a sélectionné les pays suivants dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation :

- Pologne
- Royaume-Uni
- Chypre
- Luxembourg

53. Ces pays sont invités à fournir une réponse détaillée au nouveau questionnaire pour le deuxième cycle d'évaluation avant le 30 juin 2003.

### 3. Présidence honoraire du GRECO

54. Suite à une proposition des représentants de la Hongrie, du Royaume-Uni et de la Lituanie, le GRECO décide de considérer M. Michel GAUTHIER (France), comme son Président d'Honneur.

55. Le GRECO exprime à M. Michel GAUTHIER, premier Président du GRECO, ses remerciements pour sa présidence compétente, juste et efficace pendant le 1<sup>er</sup> cycle d'évaluation (2000-2003).

### **XVII. Dates des prochaines réunions**

56. Le GRECO note que le Bureau tiendra sa 16<sup>ème</sup> réunion à Strasbourg, le 13 décembre 2002 et sa 17<sup>ème</sup> réunion à Paris, du 21 au 22 janvier 2003.

57. Le GRECO décide de tenir sa 13<sup>ème</sup> Réunion Plénière à Strasbourg, du 24 au 28 mars 2003 et sa 14<sup>ème</sup> réunion, du 7 au 11 juillet 2003.

**ANNEXE I****LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS****ALBANIA / ALBANIE**

Mr Ardian DVORANI  
Director of Codification Department, Ministry of Justice

Mrs Rezarta ABDIU  
Adviser of the Minister of State to the Prime Minister, Council of Ministers

**BELGIUM / BELGIQUE**

Mme Isabelle VAN HEERS  
Magistrat Fédéral, Palais de Justice – Extension

Mme Claire HUBERTS  
Conseiller adjoint, Direction Générale de la Législation pénale et des Droits de l'Homme,  
Ministère de la Justice

**BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE**

Mr Nedžad HADZIMUSIC  
Director for Political Multilateral Relations and Cooperation, Ministry of Foreign Affairs

**BULGARIA / BULGARIE**

Mr Georgi RUPCHEV  
Head of Section "International Legal Cooperation", Ministry of Justice

**CROATIA / CROATIE**

Mr Željko HORVATIĆ – *Apologised / Excusé*  
Professor, Faculty of Law

**CYPRUS / CHYPRE**

Mrs Maria PAPAIOANNOU  
Counsel of the Republic, Law office of the Republic of Cyprus

**CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**

Mrs Kateřina CIZLOVA  
Lawyer, International Department, Section for International Organisations and  
International Co-operation, Ministry of Justice

Mr Petr POSPISIL  
Security policy Department, Section for Analyses and Strategies, Ministry of the Interior

**DENMARK / DANEMARK**

Mr Poul DAHL JENSEN  
Public Prosecutor, Public Prosecutor's Office

**ESTONIA / ESTONIE**

Mrs Ülle RAIG  
Legal Adviser, Penal Law Department, Ministry of Justice

**FINLAND / FINLANDE**

Mr Kaarle J. LEHMUS  
Inspector General of the Police, Ministry of the Interior, Police Department

Ms Helinä LEHTINEN  
Ministerial Advisor, Ministry of Justice, Crime Policy Department

**FRANCE**

M. Michel GAUTHIER (Président du GRECO / President of GRECO)  
Procureur de la République Adjoint au Tribunal de Grande Instance de Bobigny

M. Franck ZIENTARA  
Magistrat, Administration Centrale, Bureau du droit économique et financier, Ministère de la Justice, Direction des affaires criminelles et des grâces

Mme Pascale LABROUSSE  
Magistrat, Ministère de la Justice, Adjointe au chef de bureau du Droit économique et financier de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (*Attending on 12/13 December only*)

**GEORGIA / GEORGIE**

Mr Vladimer UGULAVA  
Director of Anti-corruption Bureau, Anti-corruption Bureau

**GERMANY / ALLEMAGNE**

Mr Manfred MÖHRENSCHLAGER – *Apologised / Excusé*  
Head of section, Bundesministerium der Justiz

Mr Fernando SANCHEZ-HERMOSILLA  
Judge at the District Court, Federal Ministry of Justice

**GREECE / GRECE**

Mr Athanasios TSOULOS  
Judge at the Court of First Instance, Ministry of Justice

**HUNGARY / HONGRIE**

Mr Akos KARA  
Legal Adviser, Ministry of Justice

Mr Sandor DUSIK  
Expert Adviser, Ministry of Interior

**ICELAND / ISLANDE**

Ms Ragna ARNADOTTIR  
Director of Legal Affairs, Ministry of Justice

**IRELAND / IRLANDE**

Ms Lucinda MacMAHON  
Assistant Principal Officer, Criminal Law Reform Division, Department of Justice, Equality  
and Law Reform

**LATVIA / LETTONIE**

Mr Rudolfs KALNINS – *Apologised / Excusé*  
Chief Officer of the Secretariat to the Corruption Prevention, Council of Latvia

**LITHUANIA / LITUANIE**

Mrs Ausra BERNOTIENE  
Deputy Director, Ministry of Justice, Department of International Law and European  
Integration

**LUXEMBOURG**

M. Jean BOUR  
Procureur d'Etat, Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch

**MALTA / MALTE**

Mr Anthony BORG BARTHET  
Attorney General, Office of the Attorney General

Mr. Silvio CAMILLERI  
Deputy Attorney General, Attorney General's Chambers

**MOLDOVA**

Mme Cornelia VICLEANSCHI  
Procureur, Chef du Département des Relations Internationales, Bureau du Procureur  
Général

**NETHERLANDS / PAYS-BAS**

Ms Eline WEEDA  
Policy maker at the Investigation Department, Ministry of Justice

**NORWAY / NORVEGE**

Mr Lars STOLTENBERG  
Chief Public Prosecutor, ØKOKRIM (*Attending on 12/13 December only*)

**POLAND / POLOGNE**

Mr Jacek GARSTKA  
Judge, Department of International Co-operation and European Law, Ministry of Justice

Mr Adam WRZOSEK  
Chief Specialist, Ministry of Finance, Bureau of Fiscal Documentation, Fiscal Intelligence  
Service

**PORTUGAL**

Mrs Luisa Maia GONÇALVES  
Director of Department, International Relations, Ministry of Justice

**ROMANIA / ROUMANIE**

Mme Nicoleta ILIESCU  
Conseillère du Ministre de la Justice, Direction des Etudes et Elaboration des Actes normatifs et Documentation, Ministère de la Justice

**SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE**

Mr Jaroslav PAL'OV  
Deputy Director, Bureau of International Police Cooperation, Head of National Central Bureau of INTERPOL

**SLOVENIA / SLOVENIE**

Mr Drago KOS  
(Vice-President of GRECO / Vice-Président du GRECO)  
State Undersecretary, Office for the Prevention of Corruption of the Republic of Slovenia

**SPAIN / ESPAGNE**

M. Valentin DUENAS JIMENEZ – *Apologised / Excusé*  
Directeur Général Adjoint pour les Affaires de Justice, Ministère de la Justice à l'Union européenne et les organisations internationales, Ministère de la Justice

Mr Sancho IÑIGUEZ HERNÁNDEZ  
Legal Adviser, Legal Affairs with the European Union and International Organisations  
(*Attending on 11/12/13 December only*)

**SWEDEN / SUEDE**

Mr Kazimir ÅBERG  
Head of the Director-General's Office, Economic Crimes Bureau, Division for International Affairs

Mr Håkan ÖBERG  
Director, Economic Crimes Bureau, Division for International Affairs

**"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"**

Mr Nikola TUPANCEVSKI  
Docent Ph.D. at the Law Faculty (Criminal Law), University "St. Cyril and Methodius"

Mr Stevan CIGARIDOV  
Chef de section, Ministère de l'Intérieur, Section de lutte contre la corruption

Mrs Svetlana JANEVSKA  
Ministère des Finances

Mr Nikola Todor VITLAROV  
High Prosecutor, High Prosecutor's Office, General M. Apostolski, STIP "The Former Yugoslav Republic of Macedonia"

Mme Snezana MOJSOVA  
 Chef de Division, Ministère de la Justice, Division de l'Intégration européenne et de la  
 Coopération Internationale

M. Zvonimir JANKULOSKI  
 Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de « l'ex-  
 République Yougoslave de Macédoine » auprès du Conseil de l'Europe

**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

Mr Paul STEPHENSON  
 Head of Corruption and Criminal Policy Section, Home Office, Sentencing and Offences  
 Unit

**UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Mr Mark RICHARD  
 Senior Counsellor for Criminal Justice Matters, US Mission to the European Union

Mr Joseph E. GANGLOFF  
 Senior Counsel, Office of International Affairs, U.S. Department of Justice

Mr John M. BRANDOLINO  
 Director for Anticorruption and Governance Initiatives, US Department of State (INL)

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE /  
 ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Michel HUNAULT – *Apologised / Excusé*  
 Député, Assemblée Nationale (France)

**REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ**

Mr Vincent A. DEGAETANO– *Apologised / Excusé*  
 Judge, Superior Courts, Courts of Justice, Judges' Chambers, The Law Courts (Malta)

Mrs. Cristina LUZESCU  
 Juge, Cour Suprême de Justice (Romania) (*attending on 9-10 December only*)

**REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC**

M. Daniel FONTANAUD – *Apologised / Excusé*  
 Président du CDPC, Commission des Communautés Européennes

**SCIENTIFIC EXPERT / EXPERT SCIENTIFIQUE**

Prof. Dr Albin ESER  
 Max Planck-Institute for Foreign and International Penal Law, Abteilung Strafrecht  
 (Germany / Allemagne)

**PRESIDENT OF THE STATUTORY COMMITTEE OF GRECO /  
 PRÉSIDENT DU COMITÉ STATUTAIRE DU GRECO**

Mrs Anna LAMPEROVA – *Apologised / Excusé*  
 Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la  
 République slovaque auprès du Conseil de l'Europe

## **OBSERVERS / OBSERVATEURS**

Gwenaëlle LE COUSTOMER  
Administrateur, OCDE, Division de Lutte contre la Corruption, Direction des Affaires  
Financières, Fiscales et des Entreprises (*attending on 9-10 December only*)

### **EXPERTS HAVING PARTICIPATED IN THE EVALUATION VISITS CARRIED OUT IN THE FOLLOWING COUNTRIES / EXPERTS EVALUATEURS AYANT PARTICIPE AUX VISITES D'ÉVALUATION MENÉES DANS LES PAYS SUIVANTS**

Albania / Albanie  
Date: 8 – 12 April / avril 2002

#### **Evaluation team / Equipe d'évaluation :**

Mr Sandor DUSIK, Principal Counsellor, Ministry of Interior (Hungary / *Hongrie*)

Mr Joseph E. GANGLOFF, Senior Counsel, Office of International Affairs, U.S.  
Department of Justice (United States of America / *Etats-Unis d'Amérique*)

Mr Håkan ÖBERG, Director, Division of International Affairs, Economic Crimes  
Bureau (Sweden / *Suède*)

The "former Yugoslav Republic of Macedonia" / L'« ex-République yougoslave de  
Macédoine »  
Date: 18-21 March / mars 2002

#### **Evaluation team / Equipe d'évaluation :**

Mr Jorn GRAVESEN, Detective Chief Superintendent, the Public Prosecutor for  
Serious Economic Crime (Denmark / *Danemark*)

Mr Vladimir TURAN, Prosecutor, Unit of Fight against Corruption Crime, General  
Prosecutor's Office, Unit of Fight against Corruption Crime (Slovakia / *Slovaquie*)

M. Jean-Pierre BUEB, Conseiller au Service Central de Prévention de la Corruption,  
Service Interministériel placé auprès du Ministère de la Justice (France)

Malta / Malte  
Date: 18-21 March / mars 2002

#### **Evaluation team / Equipe d'évaluation :**

Mr William A. KEEFER, Assistant Commissioner, Office of Internal Affairs, United  
States Customs Service ( United States of America / *Etats-Unis d'Amérique*)

Mme Isabelle VAN HEERS, Magistrat Fédéral, Parquet Fédéral (Belgium / *Belgique*)

Mr Kazimir ÅBERG, Director of International Affairs, Head of Director – General's  
Office, Economic Crimes Bureau (Sweden / *Suède*)

**COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / *SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE***

Mr Manuel LEZERTUA, Executive Secretary to GRECO, Directorate General I, Legal Affairs, Council of Europe

M. Carlo CHIAROMONTE, Administrateur, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Mr Björn JANSON, Administrative Officer, Directorate General of Legal Affairs, Council of Europe

M. Christophe SPECKBACHER, Administrateur, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Mr Spyros TSOVILIS, Administrateur, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Fiona MYLES, Assistant, Directorate General of Legal Affairs, Council of Europe

Miss Sonya FOLCA, Assistante, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Penelope PREBENSEN, Assistant (Evaluation rounds), Directorate General of Legal Affairs, Council of Europe

Mlle Laure PINCEMAILLE, Assistante (Cycles d'évaluation) / Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Simona GHITA, Webmaster, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

**INTERPRETERS / *INTERPRETES***

Mme Sally BAILEY

Mlle Isabelle MARCHINI

Mr Robert VAN MICHEL (les 12 et 13 décembre)

**ANNEXE II****AGENDA / ORDRE DU JOUR**

1. Opening of the meeting at **09h30** / *Ouverture de la réunion à 09h30*
  2. Adoption of the draft agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
  3. Information by the President / *Information par le Président*
  4. Information by the Executive Secretary / *Information par le Secrétaire Exécutif*
  5. i) **First reading** and examination of the draft evaluation report on the following countries: / **Première lecture** et examen du projet de rapport d'évaluation sur les pays suivants :
    - **Albania / Albanie** : Monday 9 December 2002 / *lundi 9 décembre 2002*
    - **Malta / Malte** : Wednesday 11 December 2002 / *mercredi 11 décembre 2002*
  - ii) **Second reading** and adoption of the draft evaluation report on the following country: / **Deuxième lecture** et adoption du projet de rapport d'évaluation sur le pays suivant :
    - **"The former Yugoslav Republic of Macedonia" / "l'ex-République yougoslave de Macédoine"** : Tuesday 10 December 2002 / *mardi 10 décembre 2002*
- The evaluators and the national delegation concerned are, nevertheless, requested to be available during the following periods: / Les évaluateurs et la délégation nationale concernés sont, toutefois, invités à être disponibles pendant les périodes suivantes :**
- Albania / Albanie** – Monday all day and Tuesday morning / *lundi toute la journée et mardi matin*
  - "The former Yugoslav Republic of Macedonia" / "l'ex-République yougoslave de Macédoine"** - Tuesday all day / *mardi toute la journée*
  - Malta / Malte** – Tuesday afternoon and Wednesday all day / *mardi après-midi et mercredi toute la journée*
6. **Second reading** and adoption of the draft evaluation reports on **Albania** and **Malta** (Friday 13 December 2002) / **Deuxième lecture** et adoption des projets de rapport d'évaluation sur l'**Albanie** et **Malte** (*vendredi, 13 décembre 2002*)
  7. Final reading and adoption of the Draft Evaluation Questionnaire for GRECO's Second Evaluation Round / *Lecture finale et adoption du Projet de Questionnaire pour le Deuxième Cycle d'Évaluation du GRECO*
  8. Conclusions of the Training Seminar for GRECO's Second Round Evaluators (Paphos (Cyprus), November 2002) / *Conclusions du Séminaire de Formation pour les Évaluateurs GRECO du Deuxième Cycle (Paphos (Chypre), novembre 2002)*
  9. Programme of Activities for 2003 / *Programme d'activités pour 2003*
  10. Procedure for the Follow-Up of Recommendations / *Procédure de Suivi des Recommandations*

11. Exchange of views with a delegation from Mexico (Thursday 12 December, 11.30am – 1.00pm) / *Echange de vues avec une délégation du Mexique (jeudi 12 décembre, 11h30 – 13h00)*
12. GRECO's Position on the Draft UN Convention / *Position du GRECO sur le Projet de Convention de l'ONU*
13. Amendments to the Rules of Procedure / *Amendements du Règlement Intérieur*
14. Elections for the Second Evaluation Round: President, Vice-President and Members of the Bureau / *Elections pour le Deuxième Cycle d'Évaluation : Président, Vice-Président et Membres du Bureau*
15. Miscellaneous / *Divers*
16. Dates of the next meetings / *Dates des prochaines réunions*